



COMITE DIRECTEUR PLENIER

Procès-verbal n°13

(Mise en ligne le 04/01/2022)

Réunion du :	Lundi 3 Janvier 2022
Président :	M. Erick SCHNEIDER
Présents :	Mmes AISSANO, ALFONSI, SCIORTINO, MM. AICARDI, ARNAUD, CAPPELLO, TOUBOUL.
Excusés :	Mmes CRIMI, ESPEL REYNIER, MM. CLAVET, DRAOUI, KODJABACHIAN, MUSTAT.
Assiste à la séance :	M. Michaël GALLET (Directeur)

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DU COMITE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'art. 20-2 du règlement d'administration générale du District de Provence, les décisions du Comité de Direction du District de Provence ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance et dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue de la Méditerranée.

1°) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- Soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception).
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2°) L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue par lettre recommandée ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou avec en-tête de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3°) La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

4°) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

5°) tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **100 Euros**.

INFORMATIONS GENERALES

Après ouverture par le Président et présentation de ses vœux à l'ensemble des élus du Comité de Direction, le Directeur intervient pour présenter certaines informations :

- **Unibet Coupe de Provence Séniors** : le Vice-Président, Monsieur Eric TOUBOUL, informe que le tirage au sort des 1/16^{èmes} de finale de l'Unibet Coupe de Provence Séniors se déroulera le lundi 7 février 2022 à 18h au Cercle des Nageurs de Marseille.
Le Président précise que le partenaire Unibet remettra à l'ensemble des clubs qualifiés un équipement complet (maillot, short, chaussettes), qui devra être porté à compter de ce tour, et cela jusqu'en finale.
Un cocktail déjeunatoire sera organisé pour l'ensemble des participants à l'issue du tirage au sort.
Des remerciements sont à nouveau adressés à l'encontre de ce nouveau partenaire, lequel démontre sa volonté de vouloir s'engager dans le développement de notre football amateur.
- **Trésorerie clubs** : le Directeur rappelle qu'en date du 8 novembre 2021, les clubs débiteurs ne s'étant pas mensualisés ont été mis en demeure de régulariser leur situation sous peine de voir leurs équipes suspendues jusqu'à régularisation, alors que les clubs mensualisés ayant respecté les deux échéances de septembre et octobre n'ont pas été concernés par cette procédure, mais seulement recontactés pour certains afin de proposer un ajustement du montant de leur mensualité.
Il indique que le relevé du premier solde provisoire, arrêté au 31 octobre 2021, leur a été envoyé en date du 9 novembre 2021, rappelant ainsi que les clubs débiteurs ont jusqu'au 9 janvier 2022 pour régulariser leur situation.
Il précise donc qu'une réunion dématérialisée du Bureau Exécutif devra se tenir le 10 ou 11 janvier, en fonction de la fin de l'analyse financière de chaque club.
- **Covid-19** : en raison des dernières mesures gouvernementales annoncées par le Premier Ministre face à l'augmentation conséquente des nouveaux cas positifs au Covid-19, le Directeur dresse un bilan de la réunion du personnel qui s'est tenue ce matin même, afin de présenter l'organisation interne du District de Provence pour les trois prochaines semaines à minima, soit jusqu'au 21 janvier inclus. Il précise que chaque salarié alternera entre un temps en présentiel et du télétravail, selon les recommandations de la Ministre du Travail.
Il est également rappelé que les bénévoles ne doivent venir qu'en cas de stricte nécessité, de privilégier les réunions en visioconférence et de porter le masque dans les locaux.
Un contrôle strict du Pass Sanitaire sera également reconduit à l'entrée du siège.
En ce qui concerne les compétitions, la Responsable du Pôle Compétitions, Madame Céline SCIORTINO, fait état d'un nombre de matches reportés par application du protocole sanitaire s'élevant à plus de 70.
Le Secrétaire Général, Monsieur Jean-Claude CAPPELLO, demande ainsi au Comité de Direction d'autoriser le Pôle Compétitions à reprogrammer ces rencontres en semaine, conformément aux dispositions des articles 11-4 du Règlement des Championnats Séniors et 8-3 du Règlement des Championnats des Jeunes, ce que ledit Comité approuve à l'unanimité.

COMMISSIONS

Commission de Discipline

En raison de la démission de Monsieur David APICELLA, le Président, après accord du Responsable de la Commission de Discipline, présente à approbation la candidature de Monsieur Abdelak DAOUDI comme nouveau membre de la Commission de Discipline.

Le Comité de Direction valide cette candidature.

Commission Technique

Est proposé la validation des nouveaux intervenants suivants dans le cadre du dispositif « Foot à l'École » : Mademoiselle Yamna DAMACHE, Monsieur Loïc LOMBARD et Monsieur Hicham RAOUCHI.

Le Comité de Direction valide la nomination de ces intervenants.

Dans le cadre du développement et de la promotion des pratiques diversifiées, il est proposé au Comité de Direction la création d'une nouvelle section au sein de la Commission Technique afin d'identifier plus facilement les intervenants bénévoles.

- Section Loisir et Pratiques Diversifiées
 - Futsal
 - Sami LAOUIINA
 - Mehdi LMAKDANI
 - Dionizio SANTOS DIAS
 - Franck GNEPO
 - Beach Soccer
 - Yamna DAMACHE
 - Mathilde ACHKAR
 - Franck GNEPO
 - Grégory BERNARD
 - Dionizio SANTOS DIA
 - Fit Foot
 - Lucie PHLIPPOTEAU
 - Polyvalents
 - Thomas GASTON BELLEGARDE
 - Enzo ROBERTO (Service Civique)

Le Comité de Direction valide la création de cette section.

ASSEMBLEE GENERALE

Le Président revient sur la dernière Assemblée Générale d'hiver, en faisant tout d'abord état de sa déception quant à l'absence de quorum le 4 décembre dernier pour cette Assemblée en présentiel, alors que tout avait été parfaitement organisé pour accueillir les représentants de clubs dans les meilleures conditions à la Mairie de Martigues.

Concernant la réorganisation de cette Assemblée en visioconférence le mardi 21 décembre 2021, il indique que si les conditions de quorum prévus aux Statuts devaient à nouveau être appliquées, ladite Assemblée n'aurait pu une nouvelle fois se tenir.

Le Président fait toutefois part de sa satisfaction quant à l'organisation matérielle, dans la précipitation, deux semaines après le report de l'Assemblée Générale en présentiel, mais également en ce qui concerne le contenu.

A la suite de cet épisode, il annonce qu'il est nécessaire de se poser la question du format d'organisation de nos futures Assemblées.

Il souligne avoir pu échanger avec son Directeur et d'autres personnes sur la décision d'organiser les Assemblées Générales d'hiver systématiquement en visioconférence et de prévoir une belle organisation pour les Assemblées d'été.

Toutefois, rappelant son souhait de proximité avec les clubs, il propose au Comité de Direction de réitérer une organisation en présentiel lors de la prochaine Assemblée Générale d'hiver.

En cas de déconvenue, l'organisation en visioconférence de ce temps statutaire deviendra la règle.

Le Comité de Direction valide cette proposition.

PLANNING 2022

Le Directeur représente le planning de la deuxième partie de saison 2021/2022 concernant les réunions du Comité de Direction, du Bureau Exécutif, ainsi que les dates des différentes Assemblées Générales.

Comité de Direction

- Lundi 7 mars 2022
- Lundi 16 ou 23 mai 2022 (validation des travaux et du budget prévisionnel en vue de l'Assemblée Générale d'été)

Bureau Exécutif

- Lundi 10 ou Mardi 11 janvier 2022 (Bureau Exécutif dématérialisé relatif à la trésorerie des clubs)
- Mardi 8 février 2022
- Lundi 4 avril 2022
- Lundi 13 ou 20 juin 2022

Assemblée Générales

- Assemblée Générale du District de Provence : samedi 11 juin 2022
- Assemblée Fédérale : samedi 18 juin 2022 à Nice (précédée de l'Assemblée Générale de la LFA le vendredi 17 juin 2022)
- Assemblée Générale de la Ligue Méditerranée : samedi 25 juin 2022

NOMINATIONS

Sur proposition de la Commission des Arbitres, le Président et les membres du Comité de Direction procèdent à la nomination de :

- M. KERROUZI Karim (FC MARTIGUES) Arbitre District Stagiaire
- M. DEHBI Khalis (AUBAGNE FC) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. DZIRI Hedi (US VELAUX) Arbitre District Stagiaire
- M. FREBAULT Ioran (SO CAILLOLS) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. JELOUANE Jassere (AS STE MARGUERITE) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. MORA Lucas (O. ROVENAIN) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. ROSENBERG Ethan (ASPTT MARSEILLE) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. VALENTIN Baptiste (FC ETOILE HUVEAUNE) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. RABAH Rachid (FC CHATEAUNEUF LA MEDE) Arbitre District Stagiaire
- M. JABARA Steven (FC BLANCADRE CHARTREUX) Arbitre District Stagiaire
- M. LAN Marceau (US PUYRICART) Jeune Arbitre District Stagiaire
- Melle MOCKBEL Lisa (FC COTE BLEUE) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. NOBILI Matteo (AS MAZARGUES) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. ZIANI BENAODIA Jad (FO VENTABREN) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. GIRAUDON-PAOLI Julien (ASMJ BLANCARDE CHARTREUX) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. HAMIMED Charles (SC St MARTIN DE CRAU) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. MLISS RIADH (FC ETOILE HUVEAUNE) Arbitre District Stagiaire
- M. PELISSIER MATTES (CARNOUX FC) Jeune Arbitre District Stagiaire
- M. REZGUI NASSIM (ES VITROLLES) Jeune Arbitre District Stagiaire

Le Président : Erick SCHNEIDER

